



Envoyé en préfecture le 06/09/2024

Reçu en préfecture le 06/09/2024

Publié le

ID : 087-218704203-20240904-2024_30-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2024-30

Membres : 11
Présents : 8
Votants : 9
Pour : 9
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mille vingt-quatre le 4 septembre, le conseil municipal du CHATENET en DOGNON dûment convoqué, s'est réuni à 17h00 en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Hervé Valadas, le Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal le 26 août 2024

Présents : Valadas Hervé, Grenaille Romain-Bérenger, Pala Henri, Poulet Bernard, Landeau Aurore, Maligne Francis, Brard Michel, Duhamel Marie-Laure,

Excusés : Champroy Nahoum, Turbiez Chantal, Marcais Bertrand (donne pouvoir à Valadas Hervé)

Madame Landeau est nommée secrétaire de séance

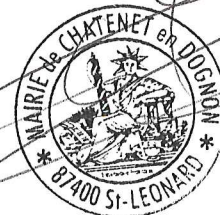
Délibération Transfert de voirie communale VC 75 à la communauté de Communes de Noblat

Le Conseil Municipal après avoir délibéré,
Par 9 voix pour, 0 contre et 0 abstention

DECIDE à l'unanimité de proposer à la Communauté de Communes de Noblat le transfert de la voie communale :
VC n°75 « nommée chemin de doueineix » de la RD 36 à la VC 55 et d'une distance de 1170m

SECRETAIRE DE SEANCE

Fait et délibéré en mairie les jour mois et an que dessus
Au registre sont les signatures. Pour copie conforme
Au CHATENET en DOGNON, le 4 septembre 2024
Le MAIRE, Valadas Hervé



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Limoges dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par les services de contrôle de légalité.